



MAIRIE  
DE  
**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15  
Quorum..... 8  
Présents..... 12  
Votants..... 15  
Procurations..... 3

Date de la convocation : 18/11/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 22 novembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

**PRESENTS** : Mesdames DELEU Françoise, MASSON Aurélie, VIALA Régine,  
VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-  
Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA  
Daniel, VIDAL Claude.

**PROCURATIONS** : Madame COBO Rolande a donné procuration à Monsieur VIDAL  
Claude. Madame JUANABERRIA Anne-Marie a donné procuration à Madame  
Françoise DELEU, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur VIALA  
Daniel.

**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour  
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N° 15**

**DELIBERATION N° 6**

**ESPACE SANTE :**

**BAIL PROFESSIONNEL LOCAL DE KINESITHERAPIE**

Monsieur le Maire expose que suite au départ de Monsieur Philippe VIALA, Monsieur Jules ATCHER est installé depuis le 1<sup>er</sup> mai 2024 dans les locaux de l'espace santé de la commune.

Le Maire demande l'autorisation de signer le bail professionnel s'y rapportant, d'une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 en précisant que les locaux sont destinés à l'activité de kinésithérapie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **AUTORISE** le Maire à signer le bail professionnel à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an  
susdits*

*Ont signé les membres présents et représentés*

*Le secrétaire de séance*  
**DRIGOUT Jean-Luc**

*Le Maire*  
**Claude VIDAL**

*Acte rendu exécutoire*

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 22 NOV 2024
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le 22 NOV 2024

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*

